

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/07/2014

Date de la convocation:

01/07/2014

Date d'affichage:

02/07/2014

L' an 2014 et le 7 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, ROTH Marie-Louise, MM : KLIPFEL Jean-Louis, MULLER Jean, RICHERT Robert, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. ISEL Roger.

Réf : 114.2014

Vote : A l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

114.2014 : Opération de soutien aux classes de découvertes-sorties pédagogiques aux collégiens : collège Mac Mahon à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant le programme d'aide aux collégiens pour la participation à des classes découvertes et sorties pédagogiques,

Vu la délibération n° 058/2006 du conseil communautaire du 20 mars 2006 décidant de revaloriser, à 3 € par élève et par jour, le montant de l'aide octroyée aux sorties éducatives et de découvertes des élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer scolarisés dans les collèges d'enseignement secondaire,

Vu la délibération n° 002/2007 du bureau du conseil communautaire du 29 janvier 2007 décidant que les subventions seront attribuées uniquement pour les séjours « classes découvertes » comprenant au moins deux nuitées et non pour les sorties à la journée ou à la demi-journée, pour les demandes de subventions émanant des collèges d'enseignement secondaire et concernant les élèves du territoire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,

Vu la demande de subvention du 23 juin 2014 du collège Mac Mahon à Woerth, pour un séjour à Cardiff, en Auvergne et à Lalaye, respectivement du 25 au 31 mai 2014, 16 au 20 juin 2014 et 1^{er} au 7 juin 2014,

Envoyé en préfecture le 23/07/2014
Reçu en préfecture le 23/07/2014
Affiché le 

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **Le versement d'une aide pour le séjour à Cardiff, Royaume Uni, du 25 au 31 mai 2014 :**
50 élèves pendant 7 jours : 1050 € (50 x 7 x 3 €)
- **Le versement d'une aide pour le séjour à Lalaye, du 16 au 20 juin 2014 :**
25 élèves pendant 5 jours : 375 € (25 x 5 x 3 €)
- **Le versement d'une aide pour le séjour en Auvergne, du 1^{er} au 7 juin 2014 :**
92 élèves pendant 7 jours : 1 932 € (92 x 7 x 3 € = 1932 €).

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/07/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

